L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 JUIN 1857.

Imprimé et publié par
[illegible] WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
[illegible] WEISSE, [illegible]
[illegible] VERGER, [illegible]
[illegible] Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 11 JUIN 1857.

Abonnés à la semaine.

[illegible] de l'ABEILLE sont autorisés [illegible] abonnemens "à la semaine" [illegible] de 25 CENTS pour les six [illegible] payables aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] Bourse St Louis—lo Gran [illegible] de valeur, faisant face aux rues [illegible] Bayou, 32 terrains au fau[bourg] [illegible] avec bâtisse, au vieux Lac, [illegible] de Philippe U. Coquet. 2o [illegible] à 2 étages, rue du Quartier, près [illegible] terrain et maison, sur la rue [illegible]

[illegible] En face de son en[illegible] meubles [illegible] à 10 heures, à leur ma[gasin] [illegible] Vieille Levée—Osnaburgs, [illegible] étoffes rayées, etc.

Chemin de Tehuantepec.

[illegible] avec plaisir que l'on con[tinue] [illegible] activité au chemin de [illegible] que tous les préparatifs né[cessaires] [illegible] du service seront [illegible] M. Summers, agent [illegible] s'est transporté dernière[ment] [illegible] pour présider en personne [illegible] des ponts et quais à Vento[sa] [illegible] et à Suchil, sur la [illegible] Il a été, ainsi que les [illegible] accompagnaient, accueilli [illegible] cordialité par la popula[tion] [illegible] endroit.

[illegible] arrivages de la Cali[fornie] [illegible] attendait aux der[niers] [illegible] navires chargés de passa[gers] [illegible] nombre d'émigrans se sont [illegible] et y ont acheté des [illegible] de San Francisco, ac[illegible] traversé l'isthme [illegible] les moyens in[illegible] qui y existent actuelle[ment] [illegible] magnifique. Ven[illegible] port les navires peu[vent] [illegible] toute sûreté.

[illegible] au mois d'octobre le [illegible] sera complètement or[ganisé] [illegible] départ tous les quinze [illegible] steamer. Le nombre des [illegible] plus tard en raison de [illegible] maritimes.

[illegible] livré à la circulation au [illegible] doutons pas que la [illegible] ne le choisissent de [illegible] de Panama pour se ren[dre] [illegible] le chemin de Tehuante[pec] [illegible] en diminue consé[quemment] [illegible] la route du Nicaragua [illegible] commerce et aux voyageurs [illegible] dû prendre le che[min] [illegible] Panama pour passer d'un [illegible] Mais Panama les oblige à [illegible] par l'isthme de Te[huantepec] [illegible] s'exécuterait en beau[illegible] Les voyageurs ne sau[raient] [illegible] il faudrait que la [illegible] pour base l'intérêt [illegible] avec la compa[gnie] [illegible] le transport de la [illegible]

[illegible] gouvernement, jointe [illegible] de la compagnie, per[mettra] [illegible] de construire un bon et [illegible] avenir prochain. Le [illegible] a été ouvert que provi[soirement] [illegible] remplir les conditions de la [illegible] aux parties intéres[sées] [illegible] par le gouverne[ment] [illegible] l'ouverture du chemin est [illegible] celles ci pouvaient [illegible] et de leur désir [illegible] de leur marché. [illegible] et les mil[illegible] pas aisément. Il est [illegible] capitalistes et aux ban[quiers] [illegible] émettre des bons, hypo[théqués] [illegible] des marchés [illegible] précieux. En éta[blissant] [illegible] un simple chemin, [illegible] plaçant des dili[gences] [illegible] obstacles, prévenu [illegible] satisfait immédiatement [illegible] du commerce, et as[illegible] de la voie ferrée. [illegible] de la compagnie [illegible] sera prélevée sur les [illegible] des premiers tra[vaux] [illegible]

[illegible] gouvernement con[illegible] de ce projet en [illegible] le marché pour le [illegible] Son devoir est de [illegible] pour l'expédi[tion] [illegible] de Tehuantepec [illegible] voyage de New-[York] [illegible] Orléans à San Fran[cisco] [illegible] des postes ne [illegible] hésiter, et nous [illegible] poste des Etats-[Unis] [illegible] de Tehuantepec [illegible] définitivement livré [illegible]

Revue européenne.

[illegible] anglais apportés par [illegible] du conti[nent] [illegible] hier nos liasses. [illegible] anglo-persan n'est pas [illegible] stipule que dans [illegible] généraux, consuls, [illegible] consulaires, chacune [illegible] contractantes sera pla[cée] [illegible] de l'autre, sur le pied de [illegible] la Perse deman[de] [illegible] tous les agents consu[laires] [illegible] qu'elle redoute que [illegible] agents, qui jouissent [illegible] du pouvoirs et [illegible] étendus, n'entraîne après [illegible] seraient de nature à [illegible] maintien de la bonne [illegible] pour but d'établir et de [illegible]

[illegible] à consenti à ce [illegible] agents consulaires fût [illegible] pense que l'Angleterre [illegible] dans le sens indiqué [illegible] le même nombre [illegible] à la Russie, ne fera [illegible] proposition persane, bien [illegible] pas avoir tout de suite [illegible]

[illegible] intervention de l'empe[reur] [illegible] et, elle serait par[illegible] à l'allié britannique ce [illegible] observations de la Perse de [illegible]

[illegible] de Neuchâtel, le roi de [illegible] projet de traité proposé [illegible] France, de l'Angleter[re] [illegible] en ce qui concerne [illegible] modification qu'il propo[se] [illegible] à soulever de longs [illegible] IV renonce à [illegible]

[illegible] du grand conseil du [illegible] dans laquelle les radi[caux] [illegible] demander la révision [illegible] cantonale à dû [illegible]

[illegible] parti pour la West[phalie] [illegible]

[illegible] quitté Paris le [illegible] Bordeaux.

[illegible] de Bavière est arrivé le [illegible]

[illegible] journal belge :

[illegible] à peine que la Cham[bre] [illegible] Turin votait les sommes [illegible] fortifications d'Alexan[drie] [illegible] marine militaire à [illegible] ministre des travaux [illegible] son approbation [illegible] autre genre, qui n'in[illegible] pays; une dépêche té[légraphique] [illegible] Gazette de Savoie [illegible] a présenté [illegible] destinés à compléter le [illegible] piémontais; le [illegible] fusion de la compa[gnie] [illegible] avec celle du che[min] [illegible] second propose la [illegible] du Rhône [illegible] troisième, le minis[tre] [illegible] Chambre de sanctionner la [illegible] conclue pour le percement du [illegible] et par le quatrième d'approuver [illegible] chemin de fer de Suse.

[illegible] parti modéré est divisé en [illegible] bien tranchées: les monar[chistes] [illegible] qui ont pour chef M. Bravo Mu[rillo] [illegible] repoussent le projet de réforme [illegible] comme insuffisant [illegible] constitutionnels, dirigés par M. [illegible] qui ne veulent pas que [illegible] charte de 1845, et enfin les [illegible] forment la majorité, dont un [illegible] entrerait assez facilement [illegible] Voilà la situation. Le [illegible] menacé, et le maréchal [illegible] dans la même position que [illegible] 1852.

[illegible] du projet d'adresse en ré[ponse] [illegible] au trône a commencé au [illegible] Les journaux du 13, annon[cent] [illegible] cette adresse sera très-probable[ment] [illegible] à une assez forte majorité, et [illegible] ne sera attaquée que par trois ora[teurs] [illegible] parti progressiste.

[illegible] de loi sur la presse vient d'être [illegible] aux Cortès: il fixe à 15,000 douros [illegible] le cautionnement et rend obliga[toire] [illegible] signature des articles.

[illegible] de Prusse a annoncé officiellement à [illegible] royale et à la Cour les fiançailles [illegible] neveu, le prince Frédéric-Guillaume, [illegible] princesse royale de la Grande-Breta[gne].

gne. La même communication a été faite par la reine Victoria en son conseil privé.

Le *Times* publie des nouvelles des Indes. Le suicide des commandants Stalker et Etheridge, est un acte de démence provoqué par les inquiétudes du service.

Le *Courrier de Paris* a reçu des lettres de Naples qui annoncent que l'armement d'une frégate en destination du Parana se poursuit activement, et que plusieurs condamnés politiques seront embarqués à son bord.

L'amnistie que l'empereur d'Autriche a accordée aux condamnés politiques ne s'applique ni aux réfugiés politiques ni aux individus faisant partie de l'armée. On espérait que la clémence du souverain s'étendrait également sur ces deux catégories de prévenus; déjà les journaux enregistrent tous les jours des actes de grâce spéciaux en faveur des réfugiés politiques.

M. le comte de Morny, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, termine, nous dit un correspondant de Paris, les négociations relatives à un traité de commerce entre la France et la Russie.

Nous sommes sans nouvelles en ce qui touche à l'expédition de Chine. Un journal de Paris annonce seulement que le gouvernement des Pays-Bas se décide à envoyer un bâtiment de guerre dans la mer Jaune.

NICARAGUA.—M. W. R. C. Webster, au nom des Etats de Costa Rica et de Nicaragua, et M. C. K. Garrison, au nom de MM. Garrison et Morgan, ont soumis au gouvernement des Etats-Unis et au ministre anglais à Washington un plan pour régler entre les parties intéressées la question du transit à travers l'isthme de San Juan.

M. Buchanan a, dit-on, déclaré qu'il est prêt à recevoir un ministre du gouvernement actuel du Nicaragua. S'il en est ainsi, son adhésion au nouvel ordre de choses établi dans ce dernier Etat équivaut à la condamnation des projets que l'on prête à Walker. Celui-ci se rend à Washington et il aura sans doute une entrevue avec le président.

SPIRITUALISME.—Une discussion très intéressante s'est engagée dernièrement à Boston entre deux journaux de cette ville, le *Courier* et le *Traveller* au sujet de la réalité des prodiges du spiritualisme. Le *Traveller* croit à la sincérité des médiums sans néanmoins se prononcer sur la doctrine spiritualiste; il admet l'authenticité des miracles accomplis par ces derniers et déclare qu'on ne doit point chercher à les expliquer par la super cherie. Le *Courier*, au contraire, prétend que tous les phénomènes extraordinaires dont il est question depuis quelque temps sont d'avance combinés et préparés, que le public est dupe de manœuvres habiles et de véritables tours d'escamotage. Il a fini par déclarer qu'il paierait cinq cents piastres au médium qui exécuterait en présence d'une commission scientifique un seul des prodiges que l'on attribue à l'intervention des esprits. Le défi a été accepté par un célèbre spiritualiste du Massachusetts, le Dr Gardner, et les membres de la commission désignés. Le *Traveller* nous apprend que les expériences sont, à cette heure, en cours d'exécution chez le professeur Agassiz.

PASTILLES DE SALSEPAREILLE.—Les nombreuses expéditions que le Dr Hereu a faites la semaine dernière, ajoutées à la vente journalière, l'ont mis dans la nécessité de renvoyer plusieurs personnes qui désiraient faire usage des pastilles.

Pour remédier à cet inconvénient le Dr Hereu vient d'augmenter le nombre de ses employés et de monter une machine à l'aide de laquelle il pourra fabriquer 1000 boîtes de pastilles par jour.

Il ose espérer qu'avec un tel chiffre personne désormais ne sera déçu et lui sans être muni du nouveau remède dont les résultats sont aussi prompts que merveilleux.

Boîtes vendues pendant la semaine, 1800.

VINS ET LIQUEURS.—MM. Moreau et Crooks, 12 rue Gravier, ont un assortiment extrêmement varié de vins des crus les plus célèbres et de liqueurs provenant des premières fabriques de l'Europe et de l'Amérique. Leurs prix sont très modérés. Nous appellerons sur l'annonce qu'ils publient aujourd'hui dans nos colonnes l'attention des familles et des propriétaires d'hôtels.

COLLÈGE COMMERCIAL DE SOULÉ.—Cette institution, située au coin des rues du Canal et du Camp, s'est acquis dans notre ville une juste renommée. Les jeunes gens qui se destinent au commerce y sont initiés en peu de temps aux principes de la tenue des livres et à la prompte solution des calculs en apparence les plus compliqués. Voir aux annonces.

CONFISERIE FRANÇAISE.—On verra en se référant à nos colonnes d'annonces que M. P. Paillard a mis en vente sa magnifique confiserie située à Memphis et qui est parfaitement achalandée. A la confiserie est joint un jardin avec 24 bosquets éclairés au gaz, dans le genre du jardin Mabille de Paris. Ce jardin n'a pas encore été ouvert, il ne le sera que par le nouveau propriétaire.

RÉCOLTE À LAFOURCHE.—Nous lisons dans le *Pionnier de l'Assomption*:

La récolte qui se présentait d'abord sous un aspect si défavorable, a pris aujourd'hui, grâce aux dernières pluies, une très bonne tournure. Les renseignements qui nous viennent de tous les côtés de la paroisse, nous montrent le maïs et la canne dans un très bon état. Comme il est probable que la sucre se vendra encore bien cette année, surtout en présence de la mauvaise récolte dont est menacée l'île de Cuba, nos habitants pourront réparer une partie des pertes qu'ils ont faites l'année dernière.

CHRONIQUE LOCALE.

Aldermen.—Le Conseil des Aldermen n'a pas siégé hier faute d'un quorum.

Première Cour.—Patrick Towers et John Hanlon ont été déclarés coupables de larcin.

Emeline Gibson, f. c. l., accusée d'avoir insulté une personne blanche, a été mise en liberté.

Michael McDonald, dit Scotty, et Thomas Hussey, accusés d'avoir trempé dans le meurtre de Joseph Steiner, le 21 octobre 1855, dans le café "Bâle," encoignure Tchoupitoulas et Terpsichore, ont été jugés hier. (Le meurtrier, qu'on suppose être un nommé Tarlin, n'a pas été arrêté.) Les témoins ont déclaré que Steiner passait dans la rue et qu'il était ivre. Il rencontra les accusés et Tarlin avec lesquels il entra dans le café. Ou des trois hommes ayant dit qu'il pouvait battre celui qui voudrait se présenter, le défunt s'approcha de lui en chancelant et lui demanda à qui le défi était porté; Steiner fut terrassé, mais se releva bientôt et offrit de se battre. C'est alors qu'un des accusés le frappa et que Tarlin le poignarda. M. Franklin H. Clack était chargé de la défense, MM. Moise et Fonte représentaient l'Etat. Le jury se [illegible] devoir s'accorder dans la soirée, le juge a prononcé l'ajournement.

Cour du recorder Stith.—Lawrence Morris a été envoyé devant la 1re Cour de District pour avoir assailli Joseph Alexander. Le recorder a acquitté ce dernier que Morris accusait de l'avoir frappé.

John Swage, accusé d'avoir enlevé du tabac d'un boucaut appartenant à la maison Gwin, Waite & Co, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

Un affidavit accuse Peter McCue d'avoir blessé sa femme et essayé de la tuer.

F. Brown a, dit un affidavit, voulu se servir d'un pistolet et de brass knuckles contre une personne dont le nom n'est pas mentionné.

Sarah McCauley se plaint d'avoir été frappée par Bridget Cash.

Cour du recorder Fabre.—Joseph Piconi déclara, dans le courant de janvier dernier, que tandis qu'il mettait des volailles en cage, dans sa boutique, rue Dumaine, entre Chartres et Vieille-Levée, deux hommes entrèrent, lui liérent les mains et le bâillonnèrent; un d'eux le menaça d'un poignard, l'autre enleva deux montres et chaînes en argent évaluées à quarante piastres, un bracelet de corail, un porte-crayon en or et un sac contenant un peu d'argent.—John Kepper, qu'on soupçonne d'être un des voleurs, a été arrêté et conduit devant le recorder qui exige un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution.

Daniel McDavid a été écroué en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir [illegible] une caisse de marchandises appartenant à T. [illegible] encoignure Orléans et Villere, et d'avoir enlevé une partie des articles.

Christian Tytman est accusé d'avoir tenté de porter un coup d'épée à l'officier Mallo.

Cour du recorder Solomon.—Frederick Weber et Lawrence Hendrick, accusés d'avoir donné un charivari à John Wayman, d'avoir enfoncé ses portes, ont fourni un cautionnement en attendant l'instruction.

W. H. Paris, Maurice Blanc et Pierre Loisel ont été envoyés devant la première cour de district, sous prévention d'avoir assailli M. Guerchaux au coin des rues Girod et Mandeville.

Margaret Davenport, dite Manchester Mag, est en prison pour avoir volé une montre en or à Henry Henderson, dans une maison de la rue des Français.

Robert Williams est accusé d'avoir voulu entrer de force chez Ellen O'Neil dans de coupables intentions.

Scène tragique.—Hier, à 2 heures de l'après-midi, un nommé Heinrich Vanderkin, s'est rendu à la résidence d'Estelle Wezell, (encoignure des rues Magasin et Harmonie) avec laquelle il s'est divorcé il y a 2 ans, et cela dans l'intention de la tuer et de se suicider ensuite. L'ayant trouvée dans son salon, il tira de ses vêtements un pistolet à 2 coups et fit feu sur elle, puis la frappa de la crosse de son arme. Ensuite cet homme introduisit dans sa bouche le canon encore chargé et se fit sauter la cervelle. Mme Wezell tomba, atteinte de frayeur que nous les brutalités de l'assassin, mais la balle ne l'atteignit pas; elle en a été quitte pour ces brutalités et cette frayeur.

Arrestation.—M. William Coleman, du Texas, a fait arrêter, hier l'après-midi, un jeune homme du nom de Robert Augustine qu'il accuse de s'être enfui du Texas où il fut condamné, il y a dix mois, à cinq ans de travaux forcés pour avoir volé un nègre dans le comté Baer. Il soupçonne le geôlier, qui estime ce qu'il avait sur lui et partie pour le Rio[illegible]. Le prévenu était, dit-on, à une époque, chef de la bande de malfaiteurs, voleurs de chevaux et faux monnayeurs que les citoyens de San Antonio ont arrêtés le 26 mai dernier.

[illegible] arrivé [illegible] avec les soldats de Walker. Comme il était blessé à la cuisse et avait une maladie d'entrailles, il fut transporté à l'hôpital de Charité—d'où on l'a retiré hier pour le conduire au cachot du Premier District. Il se déclare coupable.

Mort subite.—M. Joseph Kerrion, boucher, est mort subitement, hier soir, en dînant au restaurant No. 44, rue Ste Anne. Un morceau de pain qu'il mangeait étant tombé sur le plancher, il se baissa pour le ramasser, tomba de sa chaise, et expira peu après. Le coroner a pratiqué la levée du corps. Verdict: apoplexie. M. Kerrion était français et avait 48 ans.

Nous ébouli.—J. D. Brown a été renversé, hier soir, en descendant d'un bateau à vapeur, par un cocher nommé John James, et a eu un bras cassé. On l'a transporté à l'Hôpital de Charité. James est en prison. Il dit que Brown était près de l'endroit où sa voiture dans sa voiture et qu'il fut trop faible de lui [illegible].

Avis aux contribuables.

BONS de la ville de Jefferson [illegible] acceptés [illegible] à vendre, en [illegible] contribuables, par

6 avril — X. LAMBERT, No 68, rue des Magasins.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe

DE QUATRE JOURS PLUS RÉCENTES.

ARRIVÉE DE L'ERICSSON.

New-York, 10—Le steamship *Ericsson*, parti de Liverpool le 27 mai, est arrivé avec des nouvelles de quatre jours plus récentes.

L'*Africa* est arrivé à Liverpool le 24 mai.

Angleterre.

Le Parlement a accordé l'annuité de 8000 liv. st. à la princesse royale.

Thos. G. Baring a été nommé lord de l'amirauté.

L'attention du gouvernement est appelée sur l'importation croissante d'esclaves à l'île de Cuba. On considère insuffisantes les forces navales sur les côtes d'Afrique. Lord Palmerston a fait savoir que Lord Clarendon avait renouvelé ses remontrances au gouvernement espagnol, et a donné l'assurance qu'aucun effort ne sera négligé pour forcer le gouvernement de Madrid à mettre fin à la traite des esclaves.

France.

Les Français ont pris possession du territoire de Dunkar, dans le Sénégal.

Les rapports de la Bourse de Paris ne sont pas d'une nature encourageante. On prétend que la Banque de France se maintient son avoir en espèces que par des achats artificiels.

Divers.

Le protocole de Neuphatel est signé.

Les négociations entre l'Espagne et le Mexique sont temporairement suspendues. Quant aux relations entre la Sardaigne et l'Autriche, Naples et les puissances Occidentales, elles en sont toujours au même point.

La compagnie des Indes Orientales a pris possession de l'île de Perim, dans les détroits de Babelmandel, à l'entrée de la mer Rouge.

La nouvelle de la ratification du traité avec la Perse est confirmée.

On fait, à Portsmouth, des préparatifs pour la réception du grand-duc Constantin.

Marché de l'étranger.

Liverpool, 27 mai.—Le marché au coton est sans changement. Les ventes des 3 jours précédents se montent à 14,000 balles, dont 3000 pour la spéculation.—La circulaire des courtiers émet une grande hausse dans toutes les qualités de céréales. La farine, a avancé de 1 à 1 d.; le blé, de 3 d, le maïs de 2 d.; Richardson, Spence & Co, portent le maïs sans changement; McHenry cote la farine, Canal de l'Ouest, à 31, 32 s, l'Ohio à 33, 34 s, blé rouge, de 8 s. 6 d, à 9 s. 6 d.; blé blanc, de 9 s, 3 d, à 10 s. 6 d.

Londres. Les consolidés au comptant ont clos de 93 5/8 à 93 3/4; le sucre est en baisse de 6 d, à 1 s. et lourd à la vente; le café est ferme; le thé est actif; le fer en saumons se livre de £ 80 à 81.

L'émeute dans l'Ohio.

Cincinnati, 10.—L'affaire au sujet de l'émeute occasionnée par suite de l'arrestation de l'esclave fugitif est actuellement devant la Cour de District. Les témoignages constatent que les hommes aux ordres du marshall étaient tous armés et que le parti de Churchill a traité avec violence les prisonniers. Le premier feu est venu des hommes du marshall.

Accidents de steamboats.

Evansville, 10.—L'Alida, montant la rivière, s'est heurté contre le Fashion, durant la nuit, au-dessus de Smithland. L'Alida a sombré jusqu'aux cabines, tandis que le Fashion n'a eu que peu d'avaries.

New-Hampshire.

Concord, 10 juin—La convention démocratique de l'Etat a désigné Asa P. Cate pour gouverneur.

Avances aux marins.

Boston, 10 juin—Une assemblée des négociants de notre place s'est tenue ici, aujourd'hui, ayant pour but d'aviser à faire cesser l'usage des avances aux marins, il a été lu des lettres des chambres de commerce de Liverpool et de New-York, demandant la coopération de Boston en cette affaire. Un comité a été nommé.

Kansas.

Washington, 10 juin—Des avis privés donnent à l'administration l'assurance que les troubles du Kansas ne doivent point se renouveler.

Marchés de l'intérieur.

New-York, 10 juin—Coton, languissant; ventes d'aujourd'hui, 300 balles Orléans middling à 14, Mobile middling à 13 3/4; farine, ferme; blé, sans changement; les détenteurs demandent de 3 à 5 cents d'augmentation; le blanc, du Sud, à 1 75; maïs, clos avec lourdeur: provisions, fermes; café sans activité, à 11 1/2; sucre, ditto; fret également inactif; fer en saumons, 30 à 31 50; bacon, calme; bœufs, en hausse; vaches, agneaux, etc., en baisse; porcs, actifs.

Cincinnati, 10 juin—Farine, baisse, 50 à 60c—avoine, 50c.; seigle, $1 15; maïs, 75 à 85c; whisky, 30c; mess pork, $22 50.

L'Alleghany.

Pittsburg, 10 juin—La rivière Alleghany a monté rapidement, détruisant des bateaux à métaux et à charbons et d'autres propriétés. La perte est évaluée à $65,000.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

AFFAIRES D'UTAH.

Washington, 10 juin.—Le cabinet a délibéré aujourd'hui sur les affaires d'Utah. La liste des fonctionnaires du territoire n'est pas encore terminée. Plusieurs personnes à qui des places ont été offertes n'ont pas encore transmis leur réponse au gouvernement. On connaîtra probablement leur décision d'ici à une semaine. Les dernières seront prises ensuite.

L'administration est désiré agir avec promptitude, mais elle en a été empêchée.

Nouvelle route postale.

Une proposition a été transmise au gouvernement pour le transport de la malle de New-York à la Nlle-Orléans par la voie des îles Fernandina et Cédar Keys, Floride. Cette route a été établie par ordre du Congrès et est la plus courte.

Les émeutes.

Le maire de Washington a engagé les citoyens à ne pas tenir le meeting projeté au sujet des émeutes, cette démonstration ne devant, selon lui, avoir aucun résultat bien faisant.

Nomination.

L'hon. B. Grove a été nommé marshall des Etats-Unis aux îles de la Navigation, en remplacement de Irwin, démissionnaire.

Le consul Jenkins.

L'honorable Jonathan S. Jenkins, consul des Etats-Unis aux îles de la Navigation sera rappelé par le gouvernement.

Élection de Buffalo.

Buffalo, 9 juin—Les démocrates ont triomphé aux élections municipales: ils ont eu une majorité considérable.

Élection de Providence.

Providence, 9—La 4me épreuve pour l'élection d'un nouveau maire n'a pas donné de résultat.

Steamers.

New-York, 10—L'Indiana est parti aujourd'hui pour Brême.

L'Arabia est parti à midi pour Liverpool avec 186 passagers et $2,250,000 en espèces.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 10—Le Wm Morrison est descendu ce matin à 11 heures.

Nouvelles diverses.

—L'apparence de la vigne est superbe dans le rayon de Paris; la floraison des arbres fruitiers, que le vent du nord a prolongée, s'est faite à merveille; les grains, que naguère encore on craignait de voir versés, se sont raffermis sur leurs tiges; la campagne, enfin, est dans les meilleures conditions.

—On écrit d'Alger à la date du 12, au *Pays*, que les préparatifs de l'expédition sont à peu près terminés. Le 18, toutes les troupes, 30,000 hommes au moins, seront au pied de la Kabylie, et le 20, suivant toute probabilité, commencera sérieusement la campagne. Les divisions sont superbes, les troupes excellentes, toutes les mesures bien prises, et la confiance dans le succès est complète. Il n'est rien que le maréchal gouverneur-général n'ait prévu à l'avance, il n'a voulu donner quoi que ce soit au hasard; aussi on ne peut douter des résultats les plus heureux.

—On assure, dit le *Pays*, qu'une convention scientifique intéressante, due à l'initiative de la France, est sur le point d'intervenir entre les diverses puissances de l'Europe.

On sait qu'une série d'observations exécutées sur les principaux points de l'Empire et transmises à l'Observatoire impérial de Paris, par voie télégraphique, permet de recueillir et de publier des bulletins quotidiens de la température de la France.

Cette mesure va, dit-on, être appliquée à toute l'Europe. Un grand nombre d'Etats ont déjà consenti à transmettre chaque jour à Paris le bulletin des températures de leurs pays, et ces observations seront publiées avec la plus grande exactitude. On connaîtra ainsi la température quotidienne de l'Europe entière comme on connaît celle de la France.

Cette nouvelle application de l'électricité aux relations internationales de l'Europe profitera non-seulement à la science, mais encore au commerce, qui pourra, par l'étude suivie des températures, se rendre compte de l'état des récoltes et des produits de la terre.

—M. William Chambers, le fameux éditeur d'Edimbourg, vient d'acheter un des plus beaux hôtels de cette ville. Il se propose d'y ajouter d'autres constructions, de les convertir en bibliothèque publique, salles de lecture, musées et galeries artistiques, et d'offrir gracieusement le tout à sa ville natale. C'est une munificence qui peut donner une idée de la prospérité de la librairie en Angleterre.

—On a récemment jugé en Angleterre un procès de prétendue sorcellerie. Un fermier a cru très sérieusement qu'on lui avait ensorcelé sa femme, sa servante et ses vaches. Il avait hébergé, nourri et salarié chez lui, pendant trois mois, un sorcier de village qui lui a escroqué une somme assez ronde en prolongeant ses conjurations. Aussi le sorcier a-t-il été condamné plutôt comme un médecin qui abusait de la confiance de son malade que comme un faux nécroman. Ce procès a fait beaucoup de bruit, dit la *Revue britannique*, et il est survenu toute sorte de commentateurs pour et contre, qui ont cité la Bible, à cette fin de rappeler que le fermier mystifié n'avait fait que croire ce qu'avait cru Saül lorsqu'il avait consulté la sorcière d'Endor. Un magistrat a écrit aux journaux qu'un doute reste plus d'une fois les démarches des jeunes gens, en le présentant de vouloir faire arrêter et jeter à l'eau; car, disaient ces bonnes gens, la femme n'a rien à risquer à cette épreuve: les sorciers ne vont jamais au fond.

Commerce français.

Paris, 19 mai 1857.

On lit dans le Bulletin commercial de la Presse:

"Le retour de la belle saison a eu cette année une [illegible] [illegible] sur les affaires [illegible] de l'industrie [illegible]

d'amertume, il est probable que les manufactures de province ne tarderont pas à se ressentir de ce mouvement des affaires du détail. Les derniers avis des fabriques de l'Alsace et du département du Nord signalent déjà d'assez fortes demandes pour Paris. Les affaires sont encore intermittentes à Lyon. Les craintes que le froid de la fin d'avril avait fait naître pour la récolte des soies avaient déjà provoqué un mouvement insolite sur la matière première. Toute la soie disponible avait été enlevée rapidement avec une forte hausse sur les prix. Mais cette agitation s'est promptement calmée, lorsqu'on a pu se convaincre que le mal n'était pas aussi grand qu'on l'avait annoncé. Les éducations des vers à soie se présentent, jusqu'à présent, dans des conditions favorables, et les acheteurs de soie grège se tiennent de nouveau sur la réserve. Ils se montrent d'autant moins empressés à se charger de matières premières que les Américains ont donné très peu de commissions depuis le commencement de la saison.

"La hausse a fait encore cette semaine des progrès rapides sur les sucres bruts et raffinés. La consommation du sucre a fait des progrès énormes depuis quelques années aux Etats-Unis, qui non-seulement consomment sur place une partie de leurs productions, mais qui entrent en concurrence avec les marchés européens, à la Havane et aux Antilles. Cette circonstance réduit les quantités de sucre de canne qui arrivent en Europe et les divers usages auxquels on emploie maintenant la betterave, ne permettent plus de fabriquer le sucre indigène en aussi grande quantité ni à des prix aussi avantageux.

"Tous les rapports que l'on reçoit des pays agricoles sont unanimes sur l'apparence magnifique de la récolte. La sécheresse n'a encore produit de dommage que pour les fourrages; mais quelques jours de pluie suffiraient pour réparer le mal. Les farines et les blés tendent de nouveau à la baisse sur tous les marchés, malgré les efforts de la spéculation pour soutenir les prix, afin d'écouler les marchandises qu'elle a achetées au commencement de l'hiver."

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

La comtesse Maximi.

VIII.—*Suite.*

Octave entra joyeux dans le salon de Mme Lorgerie qu'il trouva en grande toilette de cérémonie. Cette dame, assez sèche de caractère et de mine empesée, lui fit un accueil mêlé de froideur et de réserve dont il s'étonna peu, car il savait ne devoir pas compter sur ses bonnes grâces.

—Ma fille ne se fera pas attendre, dit Mme Lorgerie, elle s'occupe de quelques détails, car vous devez savoir, Monsieur, qu'elle seule commande ici.

—Vous m'en donnez la première nouvelle, Madame; Mlle Lucile m'a paru douée d'une soumission parfaite et d'une rare modestie, fruits de l'excellente éducation qu'elle vous doit.

—Je vous remercie; ma belle-fille n'est pas mon élève, j'en prends acte aujourd'hui, un peu tard, il est vrai; mais, si vous m'eussiez fait l'honneur de me consulter, je vous aurais prévenu, franchement, de certains travers qu'il est fâcheux de rencontrer à l'improviste chez sa femme.... travers fort innocens, d'ailleurs, dont il vous sera facile de vous garer.

—Pouvons-nous mieux employer le loisir de ce tête-à-tête? répondit Octave, en souriant à la malice de sa future belle-mère, je fais peu de cas, je l'avoue, des caractères parfaits, ils engendrent une monotonie désespérante, et ce sera me charmer que de me révéler quelques imperfections échappées à mes regards amoureux.

—Dès qu'il s'agit de vous rendre service, je consens à vous éclairer. Lucile est férue à l'excès.

—En ménage c'est une vertu, car toute vertu empêche de faillir.

—On peut pardonner une offense, mais elle ne l'oublie jamais.

—La piété la plus austère ne saurait exiger mieux.

—Elle est femme à tomber de l'estime la plus haute au mépris le plus abject envers quiconque aurait trompé sa confiance. Je vous engage, pour vous donner à penser combien je plaindrais son mari si son mari faisait une faute de ce genre.

—C'est justice.

—Enfin, Monsieur, cette jeune fille n'est pas de son siècle; elle a sur l'amour et le mariage des théories extravagantes dont vous tenez la clé, probablement, puisque vous avez remporté une victoire mémorable sur ce cœur que dix autres ont, avant vous, vainement assiégé.

—Est-ce donc tout?

—Voilà votre future, donnez-vous la peine de l'étudier, et, aujourd'hui même, peut-être, elle achèvera de vous instruire.

Octave ne prit pas le temps de sonder cette phrase embrouillée qu'il trouva plus plaisante que menaçante dans la bouche d'une femme jalouse et vindicative; il s'apprêtait à répliquer lorsque Lucile entra, suivie de Mme de Marel, et lui dit, le sourire aux lèvres comme au cœur:

—Que vous êtes belle, mon amie, et que je vous sais gré de cette toilette choisie exprès pour moi!

—Exprès pour vous, en effet, répondit Lucile, car je porte tout ce que vous aimez, tout, jusqu'à cette charmante fleur.....

—La rose que je vous ai donnée il y a quatre jours.

—Oui.... je lui ai prodigué tant de soins qu'elle a vécu comme par miracle.... Cependant, ajouta Lucile avec tristesse, son éclat s'est terni ce matin........ Voyez: elle se flétrit.

—C'est que des cœurs, notre amour prend une nouvelle vie et que les fleurs du passé s'effeuillent sous vos pas.... Cette rose ne doit plus être qu'un tendre souvenir.

—Octave! murmura vivement Lucile en attachant sur son fiancé un regard noyé dans les larmes qu'elle eut le courage de refouler, l'heure est venue d'une explication d'un sinistre augure, car vous êtes bien cher.... —Juste ciel! d'où vient ce trouble et pourquoi cette affliction?

—Le notaire attend, ainsi que les témoins, dit un valet.

—C'est bien, répondit Lucile en se tournant vers son fiancé, les joues pâles, mais l'œil sec et raffermi.

Octave crut qu'il devait offrir son bras à Lucile et lui tendit la main. Alors, Lucile vint se placer près de la cheminée, contre laquelle elle s'appuya, car elle se sentait faiblir; puis, plongeant la main sous son corsage, elle en retira une lettre qu'elle ouvrit lentement.

—Soyez d'abord mes deux témoins, dit-elle à Mme de Marel et à Mme Lorgerie pour un acte autrement grave que celui qui attend vos signatures. Monsieur Renaud, connaissez-vous cette écriture?

Octave saisit le papier que Lucile mettait sous ses yeux, et répondit aussitôt sans hésiter:

—Cette lettre est signée du nom d'un jeune homme qui était, il y a quelques jours encore, de mes amis, et dont je reconnais ici l'écriture.

—Vous ajoutez foi, sans doute, à la véracité de cet ancien ami?

—J'ai résolu de fuir sa compagnie, mais je le tiens pour un homme d'honneur incapable de mensonge.

—Veuillez donc lire, à voix haute ou à voix basse, et vous nous direz, après lecture, si vous maintenez votre opinion sur la sincérité de cet homme d'honneur.

—A voix haute, Mademoiselle, répondit Octave, car ma loyauté n'a pas à rougir des orages de ma jeunesse....

—Nous écoutons! murmura Lucile en frissonnant de la tête aux pieds.

Mme de Marel était en proie à une vive anxiété; Mme Lorgerie prit ce petit air triste que les femmes de sa trempe empruntent aux chats lorsqu'elles s'apprêtent à savourer un scandale gros ou petit.

IX.

Octave commença d'une voix ferme la lecture de cette lettre, qui jetait un si grave désordre dans son bonheur et semblait menacer toutes ses espérances.

"Vous me demandez des nouvelles de Paris, mon cher Adrien, et je m'empresse de vous en donner, car vous prendriez la poste à lettre vue, pour venir nous consoler, nous rasimes, nous remettre à flot. Seul, vous pouvez nous rendre la vie et remplacer le grand Octave. J'entre en matière.

"Vous connaissez Léontine, cette nymphe des eaux du Rhin, qui tomba, l'an dernier, des brouillards de Coblentz dans les coulisses de l'Opéra, et que le ballet de *Fernand Cortès* couvrit de gloire à ce point qu'il faillit se ruiner pour mériter un de ses sourires.—Eh bien! Léontine pleure à faire pitié, et, ce qui est plus triste, elle pleure à s'enlaidir!

"Vous connaissez Pépa, cette fière Andalouse que le fier Octave avait dénichée je ne sais où, et dont le cœur s'en allait en fumée comme la blonde cigarette qu'effleuraient ses lèvres roses. Eh bien! Pépa saccage, de ses mains crispées, les beaux cheveux que le ciel lui a donnés pour mon désespoir et celui de tant d'autres adorateurs qu'elle repousse avec dédain.

"Vous connaissez Angèle-la-Veuve, ainsi nommée parce qu'elle est toujours disponible et consolatrice, était prix d'enchère; Angèle qui soutient à elle seule la lutte que les Anglaises, les Allemandes et toutes les femmes galantes de l'univers ont ouverte contre nos Parisiennes. Eh bien! la veuve est toujours veuve; elle est de noir habillée comme le pape de Marlborough, et se fustige, dit-on, à grands coups de discipline.

"Vous connaissez, hélas! mon cher, vous les connaissez toutes, ces merveilleuses du bois de Boulogne, de Longchamp, de l'Opéra, de Frascati, des bals masqués et des bals champêtres, des petits soupers et de trente-et-quarante, qui roulent sur l'or pendant tâge de leur vie, puis ouvrent, dans les théâtres, à la spéculation qui leur succède, les loges où elles s'enivrent avec fracas, et vont mourir à l'hôpital...... Eh bien! les voilà toutes plongées dans une affliction profonde, dominées.... elles pleurent comme si elles avaient des yeux pour pleurer et non pour séduire; elles gémissent comme si leur cœur avait d'autre besogne, en ce moment, que l'infernal devoir d'aider à Satan dans ses conquêtes.

"Pourquoi cela?—Je vais vous le dire; mais, avant, laissez-moi vous apprendre encore que Jules B....., Edouard de V...., Achille d'A..... et vingt autres parmi lesquels je me compte, sont aussi désorientés sur le pavé parisien, qu'un vaisseau sans gouvernail sur l'Océan déchaîné.

"C'est une éclipse de soleil qui cause ce désordre: nous sommes tous, hommes et femmes, plongés dans d'épaisses ténèbres; il fait nuit en plein midi sur le boulevard de Gand, et, quand vient le soir, notre ciel est sans étoiles. Voilà mon exorde; j'arrive au discours proprement dit.

"Il y a de cela douze jours, le grand Octave Renaud, tant fois millionnaire, et plus heureux [illegible] plus élégant qu'il [illegible] [illegible] souper dans son hôtel [illegible] faubourg Saint-Honoré [illegible] jamais fermier-général de [illegible] d'opulence et de faste [illegible] les grands [illegible] que le grand Octave [illegible] Louis XV furent surpassées; [illegible] nous étions décorés, [illegible] la complaisance de ce maître [illegible] quant aux femmes, [illegible] sans exception, prosternées [illegible] et aux pieds de ce moderne Sardanapale.

—Ici, Octave tressaillit, et, les joues empourprées, il adressa un regard tremblant à Lucile, comme pour lui demander s'il pouvait continuer.

—Oh! passez, Monsieur, passez, grommela vertueusement Mme Lorgerie, ces vilenies ne se lisent pas lorsqu'on a eu l'impudeur de les écrire, et, bien mieux, de les inspirer.... Passez au suivant paragraphe.

—Madame a donc tout lu? demanda Octave avec une sourde colère.

—Sans doute.... je suis femme de devoir....

—Reprenez où il vous plaira, interrompit Lucile devenue froide comme un marbre.

"—Alors, continua Octave en sautant une page entière de la lettre, l'amphitryon se leva de son siège une coupe à la main, et nous dit à nous tous qu'une molle ivresse retenait sur nos couches romaines inondées d'or, de pourpre de fleurs: Je bois à vous que j'ai tant aimés, à vous mes amis et à vous mes maîtresses...... Oh! le beau temps que j'ai passé parmi vous!—En achevant ces mots, le grand Octave laisse tomber de sa main défaillante sa coupe, qui vola en éclats. (Angèle-la-Veuve prétend qu'il l'a brisée volontairement et avec une sorte de fureur, moi j'étais ivre et je n'y ai rien vu), puis la lumière qui jaillissait à flots des lustres, des candélabres, des girandoles et des chiffres enlacés des convives, s'affaiblit graduellement, et nous pâmâmes de la plus épouvantable clarté dans des ténèbres profondes. Alors que la voix du grand Octave se fit encore entendre dans cette nuit mystérieuse, et qu'elle prononça des mots sinistres que chacun de nous se répéta de diverses manières quand le jour vint éclairer la salle du festin.

"On avait bien essayé de rire de cette obscurité factice et subite, mais l'ivresse et le sommeil pesaient sur nos yeux, et chacun s'était endormi là où l'avait surpris et vaincu.

"Au jour, spectacle odieux! nous nous réveillâmes pour jeter l'un après l'autre un cri d'effroi. La salle du banquet était transformée en chapelle funéraire; les tapis de pourpre bordés d'or étaient de velours noir semé de larmes d'argent; les fleurs avaient disparu; quelques cierges brûlaient sur la table couverte d'un drap mortuaire, des lampes sépulcrales remplaçaient les lustres étincelans, et les murs couverts d'or et de peintures étaient alors voilés d'une tenture noire qui donnait le frisson aux plus braves d'entre nous.

"Un silence terrible régnait dans ce lieu où naguère, la veille, les propos amoureux et les chansons lascives, où pétillait l'esprit et ruisselaient des vins fameux.... Nous nous fîmes peur les uns aux autres dans le désordre de nos toilettes et de nos déguisemens. C'était horrible! et ces femmes dont la beauté nous avait inspiré tant de folies, tant de fureurs, tant de passions désordonnées, nous apparurent laides comme le vice, pâles et frémissantes au souvenir et comme sous le remords de leur débauche.

"Nous cherchâmes tous l'amphitryon dès que nous eûmes surmonté notre premier sentiment d'effroi; mais le grand Octave avait disparu. Nous nous hasardâmes à sortir de cette salle, où chacun de nous étouffait, et je pus lire sur la porte cette inscription tracée en lettres d'argent sur un fond de velours noir:

CI-GIT OCTAVE RENAUD, RUINÉ À VINGT-CINQ ANS PAR SES AMIS, PAR SES MAÎTRESSES, PAR SES CHIENS, PAR SES CHEVAUX ET PAR LES ASSOCIES.

"Nous nous regardâmes en silence; nous avions le mot de l'énigme. Octave avait froissé toute sa fortune au train qu'il avait mené, et son souper à jamais fameux dans les fastes des illustres viveurs, était un souper d'enterrement, un adieu au plaisir, au luxe, aux femmes, aux amis, aux créanciers. Nous nous prîmes à rire de nos frayeurs, et la plaisanterie nous divertit fort. Mais le grand Octave n'avait pas dit son dernier mot; car, lorsque nous demandâmes à deux valets qui passaient, de-ci, de-là, dans le jardin, si nous voulions étaient leurs maîtres, l'un de ces deux nous répondit que nous les trouverions dans la cour d'honneur, et, en effet, elles y étaient, mais dans quel équipage! drapées de noir comme pour aller au Père-Lachaise; oui, mon ami, nos cochers portaient tous le tricorne, les moustaches, les bottes molles des pompes funèbres, en grand gala; tout était noir dans ce cortège diabolique, si bien que nous fâmes obligés de monter dans nos carrosses, les uns travestis en chevaliers, les autres en arlequins, celle-ci en Calypso, celle-là en bergère, et cette autre en Frédégonde, pour regagner nos logis, nous barricadant derrière nos stores pour échapper aux salutations sympathiques et dévotes des passans attroupés sur notre passage.

"Et quand, pour mon compte, je demandai à mes gens pourquoi ils n'étaient pas des figures si lugubres mascarade, ils me répondirent, tout ébahis de ma question:

"Quoi c'était avec répugnance et pour obéir aux ordres qu'on leur avait apportés de ma part, pendant la nuit.

"Chaque convive ayant été traité de même, nous en conclûmes que le grand Octave s'était donné ce divertissement, renouvelé de Caligula, pour signaler par une extravagance son départ à ses millions dévorés.

"Cette cérémonie fantasque a fait un bruit colossal pendant quelques jours; mais comme la ruine d'Octave Renaud, ruine que l'opinion publique ne voulait pas accepter, fut confirmée, on ne tarda pas à apprendre, du reste, que ce fut ainsi que l'aventure fut bien et dûment enterré dans le souvenir des amis, des maîtresses et des parasites auxquels s'adressait sa mordante épitaphe.

"Non amis, à nous autres viveurs et millionnaires, sont, vous le savez, mon cher Adrien, les descendants directs des parasites qu'a flétris Cicéron; ils ne mettent la main gauche sur leur cœur pour protester de leur dévouement, qu'en plongeant la main droite dans nos poches pour nous dépouiller, et tout comme ce ne fut pas quand nos poches sont à sec. Ces troupes mercenaires passent au service de qui les paie et feront les démarches que ceux qui les ruinent aujourd'hui. Mais n'a le droit de mépriser l'espèce humaine, s'il n'a été un monarque, ou plutôt un favori ce grand homme, un nabab, et s'il n'est pas tombé ensuite d'en haut dans la poussière, car seulement alors il a pu rougir de toutes les bassesses des flatteurs et des orgueils du genre humain sous ses pas. Quant aux femmes qui vendent l'amour, nous les prenons également, vous et moi, pour ce qu'elles valent; elles sont à Paris, à Londres, et, sans doute, au Kamchatka, ce qu'elles étaient à Rome au temps d'Héliogabale, ce grand poète des courtisanes.

"Cependant, la disparition d'Octave jetait une perturbation manifeste dans toutes ces existences dépensières et fastueuses. Personne n'était si amusé, si fort, si amoureux, assez riche pour ramasser le sceptre brisé dans les mains du roi de l'élégance parisienne; chacun se voyait réduit à vivoter, recueillant pour vivre les petits bribes chez des négocians en fortune ou dans le monde qui se disaient en désignant le grand Octave, que la critique avait éreinté au point que, huit jours après sa ruine, ses anciens clients, et les plus chauds, l'accusaient d'avarice et même de ladrerie.

"Mais, ô châtiment céleste! voilà que, depuis quarante-huit heures, une étrange nouvelle court les salons, les coulisses, les cercles, les maisons de jeu, la Bourse et les boulevards: le grand Octave, loin de se ruiner en jouant sur les fonds espagnols, a gagné un million! il ne avait été, il ne s'était et n'y a pas été entre ré, il est allé se reposer! Il a voulu changer d'air, de climat, de chevaux, d'amis et de maîtresses! Il va rentrer dans Paris comme un conquérant dans sa capitale!

"Je vous laisse à penser ce que deviennent nos gens. Les hommes s'agitent, les femmes se démènent; chacun, feignant de croire à l'absurdité de cette foudroyante nouvelle, affectent de verser des larmes sur la décomposition du grand Octave; nos femmes sont en deuil, les hommes ont des mines de trépassés; du café de Paris au bois de Boulogne, on n'entend qu'un sourd gémissement. Léontine s'est fait siffler dans Fernand Cortès. Pépa s'arrache de faux cheveux commandés pour la circonstance et ne fume plus de cigarettes; Angèle-la-Veuve reprouve tous les partis et forme au poste aux ducs et pairs. Edouard de V.... s'est battu hier au pistolet pour venger le dernier attelage d'Octave, dont un Anglais critiquait le mérite; on ne joue plus que des pièces de cent sols chez la Duval, et les maisons ont remplacé les truffes chez la Varin, où l'on ne soupe que les jours maigres pour le rachat de ses péchés.... c'est l'abomination de la désolation! De grâce, mon cher ami, soyez notre sauveur; prenez un violent parti, sortez de votre retraite, et venez nous rendre à la gaîté. Que le grand Octave soit mort (c'est-à-dire ruiné), ce qui est la même chose) ou qu'il ait un million de plus, nous ne pouvons pas achever l'hiver dans ce gâchis de nos espérances secrètes et de nos lamentations publiques. Il nous faut un chef, un modèle, un boute-en-train. Le roi est mort, vive le roi! ce vieux cri monarchique est traditionnel parmi nous. Soyez notre monarque, ayez pitié des veuves et des orphelins, apportez-nous vos deux cent mille livres de rente et comptez sur notre appétit.... comme le roi de Thulé, nous boirons nos larmes à votre santé.

"Je vous embrasse.

(*A continuer.*)

A. DE GONDRECOURT.

Lacour essai.—Nous ne connaissons pas de meilleure remède que les Amers d'Hostetter pour les maladies d'intestins, le choléra, la dyspepsie, la constipation et la faiblesse générale. Le contenu d'un verre à vin, trois fois par jour, avant les repas, triomphera infailliblement de ces maladies, enlèvera tout poids de l'estomac, préviendra la constipation, aidera la digestion, donnera un bon appétit et fortifiera le système. Toutes les familles devraient avoir les Amers en été. A vendre par tous les marchands et les principaux pharmaciens. A vendre en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Décédée hier, à 10 heures du matin, à l'âge de 58 ans, Mme veuve JEAN PARIANT, née Marie Ursule Le Febvre. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M.

Le corps partira de sa dernière demeure, rue Bourgogne, No 288, entre les rues des Ursulines et St-Philippe.

De la part de sa famille.

Décédé, hier, à 7 heures du soir, à l'âge de 21 ans, JOSEPH HERRION, né à Bédyr Lahudes, département de la Gironde, (France). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 5 heures et demie. Le corps est exposé dans la rue Dauphine, No 185, entre St-Pierre et Toulouse.

De la part de ses amis.

Décédée, hier soir, à huit heures et quart, la Dame Marianne PALMART, épouse de Pierre Louis Cazet. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu à 5 heures du soir. Le convoi partira de sa dernière demeure rue Grand, entre Mandeville et Marigny.

[illegible] hier à 10 heures A. M. VEROK [illegible] [illegible] à 10 heures A. M. [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

Vente de 100 colis [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aux [illegible] [illegible] M. Peychaud & Co, No 88 rue de la Vieille Levée. [illegible]

Ventes d'Immeubles par J. A. Beard & Co.

Juin 10—6 portions de terre dans le voisinage de la Pass Christian, Comté de Harrison, Miss.

Juin 15—Terrain de valeur propre à bâtir, sur le Trémé Walk, pour le compte de la Succession de [illegible]

Juin 20—Propriétés améliorées aux faubourgs Lafayette et Livaudais, pour le compte de la succession de Caroline [illegible] [illegible]

Juin 25—Propriétés améliorées et vagues dans le 4me district et Jefferson City et contiguë pour le compte de la succession de [illegible] [illegible] [illegible]

Juin 30—Propriété améliorée, de valeur, rue Poydras, avec actions de la Banque des Citoyens et terrain propre à bâtir, rue St-Ferdinand, 3me District, pour le compte de la succession de Charles Henry [illegible]

Voir aux annonces.

MAGNÉTISME.—Nous avons signalé il y a quelque temps une cure merveilleuse opérée par M. ALLUARD, un des premiers magnétiseurs de la Nouvelle Orléans. On trouvera dans nos colonnes la lettre que Mme Vve Robert adresse à ce dernier pour le remercier des bons soins qu'il a donnés à sa fille et qui ont amené la complète guérison de la malheureuse enfant, atteinte d'une affreuse maladie, l'épilepsie. Mlle. Robert est guérie depuis plus d'un an et sa santé est assez florissante en ce moment pour que l'on ne craigne point le retour de la terrible affection qui pendant dix-sept ans lui avait causé des tortures atroces et qui menaçait ses jours.

Le cas était désespéré lorsque M. Alluard s'en est chargé; il n'a employé que la magnétisation et le succès le plus complet a répondu à son attente. On peut interroger Mme. Vve. Robert, rue des Ursulines, 46 (numéro du terrain) Bedelle de la rue Claiborne; elle dira que son enfant a été sauvée par M. et Mme. Allnard; qui comptent d'ailleurs dans leur pratique magnétique bien d'autres guérisons aussi étonnantes et aussi inexplicables au point de vue abstrait de la science. S'il leur était permis de citer les noms des honorables familles où ils ont ramené la joie et le bonheur, en enrayant les progrès de maladies réputées incurables et en rendant même la santé aux personnes qui en étaient atteintes, on comprendrait combien est puissante l'action du magnétisme et quel avantage l'homme en retirerait si l'on voulait y recourir plus souvent.

La guérison de Mlle Robert est attestée par les personnes suivantes:

MM. Séverin Robert, frères;—Eugène Berthelot, rue St Philippe, 286;—Paul Trévigne, rue Columbus, 167;—Marc Isidore Amant, rue Roman, 21. S'adresser aussi à la Mairie et rue Ste Antoine, 21, à toutes les familles dont les noms suivent:—MM. Hazeur, frères; Mme Vve Louise Marcoux Tio; Mlle Adélaïde Louise Hazeur; Mlle Joséphine Hazeur; Mlle Antoinette Louise Marcou Tio; M. Louis Hazeur.

A MONSIEUR ALLUARD.

Monsieur,

Il y a un an environ, je vous adressai, par la voie des journaux, une lettre dans laquelle je consignais qu'après 17 années de pénibles souffrances, causées par un mal qui ne pouvait être que l'épilepsie, ma fille avait été guérie avec le magnétisme ou les soins de M. Alluard [illegible]

Aujourd'hui, Monsieur, à la veille de quitter ce pays, j'éprouve le besoin de vous témoigner, une fois de plus, ma vive reconnaissance, [illegible]

A la veille de mon départ, je suis trop heureuse de vous offrir encore ce témoignage, en public, et ce pour ceux qui soufrent [illegible]

Veuve ROBERT,

rue des Ursulines, 46 (numéro du terrain) deux [illegible] entre la rue Claiborne.

COLLÈGE COMMERCIAL

ET

INSTITUT DE MATHÉMATIQUES

De Soulé, et l'Académie d'Ecriture de Wm Marshall, réunis,

Encoignure des rues Camp et Canal,

Entrée, No 6, rue du Camp.

LA tenue des livres et l'écriture sont enseignées par des méthodes [illegible] [illegible] [illegible] à chaque élève [illegible] [illegible]

11 juin—1m

Théâtre d'Orléans.

LES personnes qui désirent retenir des Loges pour la saison prochaine, sont informées que le bureau du Théâtre sera ouvert le mardi et le samedi de chaque semaine, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

Par ordre de la direction,

11 juin—1m — B. DUFFIER, contrôleur.

Superbe occasion.

A vendre—Bon comme de contrat,

UN fonds de confiserie française, avec le matériel voulu pour fabriquer, situé au [illegible] [illegible] [illegible] à Memphis, avec un jardin Mabille de Paris, [illegible] [illegible]

Ce jardin vient d'être éclairé au gaz [illegible] [illegible]

L'établissement du jardin est [illegible] [illegible] [illegible]

S'adresser à la confiserie [illegible] [illegible] principale rue de Memphis.

Long bail et loyer avantageux. Marchandises, matériel, [illegible] Prix $5,000.

S'adresser à P. PAILLARD, confiseur, Memphis (Tennessee).

11 juin—6

MOREAU & CROOKS,

MARCHANDS EN GROS

DE VINS ET DE LIQUEURS,

No 12, RUE GRAVIER,

ONT en magasin les vins, liqueurs, etc. suivants, de choix, qu'ils offrent aux conditions les plus avantageuses:—

[illegible] pipes COGNAC United Vineyard Proprietor.
[illegible] do do Otard
[illegible] do do [illegible]
[illegible] do do EAU-DE-VIE, Hard Brown & Co
[illegible] do do [illegible]
[illegible] do do Jean Dumand,
[illegible] do do [illegible]
[illegible] barils vieux WHISKY Bourbon,
[illegible] do vieux MONONGAHELA Rye,
[illegible] do do [illegible]
[illegible] barils vieux WHISKY Tennessee,
[illegible] do do Rectifié,
[illegible] do EAU DE VIE [illegible]
[illegible] do GENIÈVRE [illegible]
[illegible] do do [illegible]
[illegible] pipes VIN DE MALAGA doux,
[illegible] do VIN D'OPORTO Réel,
[illegible] do VIN D'OPORTO Souverain,
[illegible] do MADÈRE DE SEBLE,
[illegible] do vieux MADÈRE,
[illegible] do Vin SHERRY HARMONY,
[illegible] do CABINET SHERRY,
[illegible] caisses LIQUEURS assorties,
[illegible] do VIN ROUGE et VIN BLANC,
[illegible] paniers CHAMPAGNE HEIDSICK. 11 juin—6

LA société existant sous la raison de Cormier, Corné & Co a été ce jour dissoute d'un commun accord; C. E. Cormier [illegible] [illegible]

11 juin—6f — C. E. CORMIER.

LES créanciers d'ALEXIS et LEVIS dont les livres [illegible] [illegible] chez [illegible] Lafayette No 7, pour recevoir paiement.

11 juin — ALEXIS AINE.

Reçu par le navire Bamberg, du Havre:
[illegible] bouteilles sirop de Brunel;
[illegible] do huile de Joseph;
[illegible] do chlorure Labarraque;
[illegible] boîtes pastilles de Rennes;
[illegible] do [illegible]
[illegible] do de Vallet;
[illegible] do [illegible]
[illegible] capsules de Mothe & Guytus;
[illegible] do de Raquin;
[illegible] sirop de digitaline de Dalaborre;
[illegible] do perles d'éther de Clertan;
[illegible] do [illegible]
A vendre par — EDOUARD GUILLOT,
11 ju — 140 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse

REÇU par le navire Bamberg, du Havre—60 [illegible] [illegible]
A vendre par — EDOUARD GUILLOT,
11 ju — 140 rue Royale

CIGARES—300,000 cigares de la Havane d'importation directe, comprenant Regalia, Regalia Londres, Regalia de la Reyna, Regalia especial, media Regalia, Conchas, Londres, [illegible] Cazadores, [illegible] Brevas, [illegible]
FRANÇOIS SAMBOLA, Jr, 28 rue Tchoupitoulas, au premier.
11 juin

DIVERS—25 demi-barriques amandes douces; 15 balles noix [illegible] 15 caisses gruyère, [illegible] et pâte, venant d'être reçus [illegible]
FRANÇOIS SAMBOLA Jr, 28 rue Tchoupitoulas, au premier.
11 juin

CIGARETTES—30,000 paquets de cigarettes des meilleures [illegible] en caisses de 500 et 1000 [illegible]
FRANÇOIS SAMBOLA, Jr, 28 rue Tchoupitoulas, au premier.
11 juin

NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS ET MODES.

LIQUIDATION

De deux grands stocks de Marchandises sèches de fantaisie et d'Articles de Modes,

AU PRIX D'IMPORTATION.

D. F. SCANLAN & Co, Nos 24 et 26 rue de Chartres, [illegible]

[illegible]

$25 de Récompense

Seront donnés à celui qui arrêtera le nègre nommé MARY, appartenant à M. Verbois [illegible] [illegible]

S'adresser à — G. OLIVIER, agent, 22, rue Bienville

Librairie Fuyn,

66, RUE DE CHARTRES.

Reçu par le Bark Vanda:

[illegible] Le Souvenir de la Princesse Eugénie en 1814, [illegible]

[illegible] Les Femmes coquettes, ou la reine des [illegible]

[illegible]

Ch. COFFIGNON, 66, rue de Chartres

LES LANGUES!

Tel, avec la méthode Robertson,
Tel autre, avec celle d'Ollendorff,
Celui-ci, avec un répertoire de dialogues,
Celui-là, avec un livre de conversations,
L'un, purement par la théorie,
L'autre, à la perroquet, par imitation,

Tous trompettent
Qu'ils apprennent l'Anglais.

Quand au bout de longues et pénibles études, n'ayant appris que des règles et des mots inutiles,

Ils échouent et se dégoûtent

Jurent leurs grands Dieux, que l'anglais est inapprenable.

Oui, certainement,
inapprenable par de tels moyens,
car, jamais
aucun livre, aucune grammaire,
ne pourront apprendre à
comprendre, prononcer et parler
une langue étrangère.

On ne l'acquerra que par la pratique,

non pas cette pratique aveugle qui s'en tient à la routine;

MAIS CETTE PRATIQUE ÉCLAIRÉE,
dirigée par les principes.
C'est de cette manière

qu'un grand nombre de dames, marchands et commis, qui depuis des années dans ce pays, après avoir vingt fois manqué essai,

réussissent

à bien prononcer, comprendre et parler

L'ANGLAIS

au grand établissement des langues,

23 .... rue St-Charles 23

sous la direction du

Prof. BRETTE,

et plusieurs Américains, [illegible]

pour seconder les efforts des élèves aux cours, à leur langue à une bonne prononciation.

Ceux qui connaissent l'anglais, en tout comprend avant

L'ESPAGNOL

[illegible]

qu'il y a même établissement [illegible]

LE PUR CASTILLAN.

Tous les élèves peuvent passer tous les soirs 5 ou 6 heures à l'établissement, n'admettant et ne parlant que la langue qu'ils apprennent.

Il y a des appartements spéciaux pour les dames.

7 juin

Les Chemises patentées !!

VÊTEMENTS ! Magnifique assortiment.

AU MAGASIN DE

ALFRED MUNROE & CO,

No 26, rue des Magasins,

Encoignure Gravier.

L'attention du public est appelée sur les Chemises patentées qui sont celles maison et qui sont plus confortables meilleures q u'il y ait à la Nlle. Orléans.

Habits de printemps et d'été.

REDINGOTES ET SACS—de drap simple,
" " castor de [illegible]
" " [illegible]
" " [illegible]
" " [illegible]
" " de drap d'été,
" " [illegible]
" " [illegible]
" " [illegible]

Pantalons de printemps et d'été.

PANTALONS—[illegible]
[illegible]

Gilets de dessous de printemps et d'été.

[illegible]

VÊTEMENTS D'ENFANTS DE TOUS GENRES.

[illegible]

Au MAGASIN A PRIX FIXES de
ALFRED MUNROE & Co,
No 24, rue des Magasins,
encoignure Gravier No 15 de la rue Gravier

REÇU débarquement du navire Jno Curtis, de Bordeaux:
[illegible]
[illegible] Vin Rouge
[illegible] St Julien
[illegible] Cantenac
[illegible] Margaux
[illegible] Léoville
[illegible] St Estèphe
[illegible] Pauillac
[illegible] Château Margaux
A vendre par — V & E MAGNAN, No 29, St. Louis.

Changement de magasin.

MOREAU & CROOKS ont transporté leur magasin de No 11 rue Tchoupitoulas, au No 12 rue Gravier.

F. Constans,

Rue du Canal encoignure Magazine.

[illegible]

Changement de magasin.

J. L. CASSIER & Co, ont transporté leur magasin de [illegible] [illegible] No 12, rue Gravier.

AVIS

Compagnie de Remorquage de la Nouvelle-Orléans.

LES livres de souscription au capital de cette Compagnie sont maintenant ouverts au No 7, rue Tchoupitoulas.

Par ordre de la Direction,

JNO. R. LEEDS, Secrétaire et Trésorier.

Entrepôt de tapis,

No 18, rue de CHARTRES.

NOUVEAUX TAPIS [illegible] grand assortiment [illegible]

[illegible]

A. BROUSSEAU & Cie.

Dissolution de société.

LA société [illegible] [illegible] [illegible]

DAWSON & Co

Le soussigné continuera le même genre d'affaires [illegible] [illegible]

JOHN DAWSON.

Star Insurance Company.

(*Compagnie d'Assurances de l'Etoile.*)

Bureau No 22, rue St-Charles.

Capital $200,000

CETTE Compagnie sera prête, le 1er juin prochain, à délivrer des polices d'assurance contre les risques de la mer, de l'incendie et des rivières [illegible]

FLAMING FORSTALL, Président.

EMILE DE MONT, Secrétaire.

TOMBOLA.

ON vendra par souscription, 15,000 billets à $1, [illegible] [illegible]

[illegible]

Toute personne prenant 10 billets au siège de la Tombola, en aura un de gratification.

[illegible] DOCTEUR.

SPIRITUEUX en demi-barriques—15 demi-barriques de [illegible] [illegible]

HENRY VALETON, 30 rue St Louis

JUS DE CHARBON [illegible] SOSTHÈNE THOMAS.

MOUTARDE française—[illegible]
O. VALETON & Co, 30, rue Tchoupitoulas.

CAFÉ—100 sacs [illegible] à vendre par
GALLOSO & PASCAL, 57 & 59 Vieille Levée.

BOIS de construction—A vendre, un lot de bois [illegible]
J RIVIÈRE & HICKMAN, 40 et 58 rue de la [illegible]

REÇU par le navire [illegible] arrivé du Havre:
[illegible]
A vendre par — J N CURIEN, 28 rue Toulouse

BEURRE nouveau de Goshen—37 barils [illegible]
JOSEPH H MARKS & Co, 70 et 72, rue Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—[illegible]
LAROCHE & ESTHER.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, [illegible]
BOSSIER & Frère, 54 rue Gravier

V[illegible] caisses [illegible] [illegible]
BROUSSARD & Co.

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison THOMAS C. PAYAN & Co, à la Nouvelle Orléans et sous la raison LITTELL, PAYAN & CARHART, dans la ville de New-York et à Newark (N. J.), est dissoute aujourd'hui d'un commun accord, M. J. C. Littell se retirant. Le nom de la maison ne servira dorénavant qu'à la liquidation.

THOMAS C. PAYAN,
JOHN C. LITTELL,
THOMAS F. CARHART.

Nlle-Orléans, 1er juin 1857.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison PAYAN & CARHART, à la Nouvelle-Orléans (Lne), dans la ville de New-York et à Newark (N. J.), avec M. James M. Jones, associé en commandite.

Les affaires de l'ancienne maison (vente de vêtements en gros et en détail) seront continuées par les soussignés, à l'ancien local, No 74 rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans; Nos 118 et 120, Duane street, dans la ville de New-York; et Nos 309 et 311 Broad street, à Newark, N. J.

THOMAS C PAYAN,
THOMAS F. CARHART,
JAMES M. JONES, en commandite

Nlle-Orléans, 1er juin 1857. — 7 ju—1m

F. NEWHALL,

Entrepôt de Tapisseries françaises et américaines,

Rue du Canal, No 60, encoignure Vieille-Levée, au premier.

LE soussigné vient de recevoir et offre de vendre à un prix le plus fort et le mieux choisi de TAPISSERIES qu'il y ait sur le marché, comprenant en partie: [illegible]

[illegible]

F. NEWHALL, Rue du Canal, No 60, enc. Vieille-Levée, au 1er.

6 juin—3m

GRANDE MAISON A LOUER, avec ou sans ameublement, rue Bourbon, No 120, [illegible] S'adresser chez MM. GROSJEAN & BENETEAU, No 60, rue Royale, encoignure Bienville

6 juin

GROSJEAN & BENETEAU,

No 60, rue Royale, encoignure Bienville,

[illegible] Informent respectueusement leurs amis et le public en général, que par suite de leur changement de localité, ils ont entièrement renouvelé leur stock. [illegible]

[illegible]

PAPIER DE PAILLE—1000 rames, en débarquement de la barque Mary Clinton, et à vendre par — M M BARLOW & Co, No 18, rue du Canal.

EN débarquement du navire Contest, arrivé de Bordeaux:
100 caisses absinthe Suchard, Brunton & Co, à vendre par — X. LAMBERT, 68, rue des Magasins

A VENDRE en magasin:
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
40 do demi-do, pour familles,
7 do vieux do, [illegible]
15 do vin blanc Haut Sauterne,
25 barils do do
70 quarts pipes eau-de-vie de cognac, diverses marques et qualités.
400 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe,
300 do do Haut Sauterne,
300 barils whisky Bourbon, Monongahela et rectifié genièvre, eau-de-vie et imitation du pays.
X. LAMBERT, No 68, rue des Magasins

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société en commandite sous la raison ULGER LAUVE, pour les affaires dans cette ville, qui sera ouverte aujourd'hui par devant Théodore Guyol, notaire public.

ULGER LAUVE, associé pour les affaires en général.
M. J. BUJAC, associé en commandite.

Nlle-Orléans, 4 mai 1857.

M. P. M. RICE est chargé de ma procuration générale, par un acte passé aujourd'hui par devant Théodore Guyol, notaire public.

ULGER LAUVE.

Nlle-Orléans, 4 mai 1857.

ULGER LAUVE.

Courtier de billets, d'actions et de change.

Bureau: No 26 rue Carondelet, bureau du fond [illegible]

BANQUE D'AMÉRIQUE.

AVIS est par le présent donné que le fonds capital de cette Banque a été fixé à $2,000,000 pour en commencer, et qu'il sera subséquemment porté à UN MILLION.

Les livres ont été maintenant ouverts, sous la surveillance des commissaires nommés par les soussignés, dans les bureaux de la Compagnie du chemin de fer de Opelousas, Grand Ouest; et de la Nouvelle-Orléans, encoignure Levée et Bienville, No 185, Nouveau Bâtiment de M. Edward Barnett et Edward G. Clarke; et de M. Edward Coxe, rue Royale, Nos 77 et 77; ces livres, ainsi qu'il est dit ci-dessus, sont ouverts pour recevoir de jours ouvrables; ils resteront ouverts jusqu'au 21 juillet prochain, à moins que le capital ne soit souscrit avant cette époque.

JOHN HUGHES, J. VIOSCA, GEORGE KOSTIN Jr.

4 mai—lo lunet

AUX DAMES.

CHANGEMENT DE MAGASIN.

Magasin de modes très bien connu, de feu Mme Taber.

MLLE TH. BETIN, qui a succédé à Mme G. Taber, à l'honneur d'informer le public que l'on est transporté son magasin de No [illegible] No 130, RUE DU CANAL, [illegible]

[illegible]

H. MURRAY. — A. CHOPARD.

Donnelly, Benzies & Co,

Marchands de produits du Nord et de l'Ouest,

Nos 68 et 70, rue Tchoupitoulas,

Prix Payés, Nlle-Orléans.

Pommes de terre, oignons, foin, beurre, fromages, fruits secs, pois de la Caroline, riz, lard, etc.

ARRIVÉ par le navire John E. Williams, de Marseille:—
[illegible] barils de [illegible]
[illegible] de 12 bouteilles, Cherry,
A vendre par — SMITH & GRIMA, 72 rue Gravier

Salsepareille.

ARRIVÉ par la goëlette Colombia, de Tampico, 100 balles de Salsepareille, à vendre par
JUAN Y. DE MALINA, No 47, rue Bienville.

EN débarquement du John Curtis, de Bordeaux—
[illegible] [illegible]
LOUIS F. MAXENT, 58 rue Toulouse

EN débarquement du John Curtis, de Bordeaux—
27 caisses grand vin Château Lafite 1848.
A vendre par — LOUIS F. MAXENT. 58 rue Toulouse

REÇU par le navire Rhein, arrivé du Havre:
[illegible]
A vendre par — J N CURIEN, 28, rue Toulouse

REÇU par le navire Galena, arrivé de New York:
[illegible] paniers Champagne Piper Heidsieck, en grande [illegible]
A vendre par — J N CURIEN, 28, rue Toulouse

REÇU par les navires Contest, Palmer et John Curtis, arrivés de Bordeaux:
[illegible] vin rouge, Côtes de Fronsac,
[illegible] St-Julien.
A vendre par — J N CURIEN, 28, rue Toulouse

EN débarquement du navire Edwin, venant du Havre—
10 boucauts fromage véritable Gruyère, du canton de Fribourg, qualité supérieure, à vendre par — HENRY VALETON, 30, St-Louis

EN débarquement du navire John Curtis, venant de Bordeaux:
[illegible] caisses saucissons de Lyon
[illegible] caisses flacons vides à marasquin
[illegible] do do à Dantzick.
A vendre par — HENRY VALETON, 30, St-Louis

BEURRE nouveau de Goshen—24 barils beurre de choix, en débarquement du steamship Black Warrior et à vendre par
JOSEPH H MARKS & Co, 70 et 72, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—100 paniers véritable Piper Heidsieck, en grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par — BERNARD TURPIN, 30, rue de la Vieille Levée

VIN noir supérieur de Catalogne, en débarquement du brick Joanita, venant de Tarragone:
[illegible] pipes vin de Catalogne
[illegible] do do
[illegible] do do
A vendre par — ANT. COSTA, 16 rue de la Douane.

IMPORTATION directe.—Cigares de la Havane—On [illegible] Londres, Medianos, Conchas, Regalia [illegible]

[illegible]

CABALLERO & RABALDO, 28 Vieille Levée, encoignure Douane et Bienville.

EN débarquement du navire Contest, de Bordeaux [illegible]
[illegible]
A vendre par — V & E MAGNAN, 29, rue St-Louis

ARRIVÉ par le Palmier & Barney, de Bordeaux:
[illegible]
A vendre par — GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

AU BRAWACK—[illegible] caisses de sardines de [illegible]
A vendre par — GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

[illegible] quarts vin de Porto; [illegible]
[illegible]
En magasin et à vendre par
GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane

CONSERVES—100 caisses sardines à l'huile de la marque E Guillouet [illegible]
[illegible]
A vendre par — BRUGUIERE & Co, 16 rue Bienville

[illegible] demi-boîtes champignons Bedel,
[illegible]

A vendre par — CAMILLE LACOSTE, encoignure Royale et Douane

AVIS.

LES personnes qui ont envoyé en consignation de la [illegible] [illegible]

NOUVELLE DÉCOUVERTE.

LA PLUS GRANDE

Et la plus merveilleuse du Monde!!

PASTILLES DE SALSEPAREILLE,

Simples et composées, préparées par

H. HEREU,

Pharmacien et Docteur, supérieures à toutes les essences, sirops et extraits de ce nom et à toutes les spécialités connues jusqu'à ce jour.

L'IDÉE d'un agent thérapeutique général applicable à toutes les maladies dont le développement ou principe [illegible]

[illegible]

Un profond silence a cependant régné dans mes premiers essais; il a fallu pour les mettre au jour que l'expérience et le merveilleux résultat m'eussent donné preuve que je ne m'étais point trompé dans mes calculs, avant de ce moyen d'être accusé de charlatanisme.

L'auteur de cette découverte providentielle appelle l'attention des médecins et du public en particulier, afin que tout le monde soit témoin de l'admirable résultat de ces pastilles.

Effets généraux confirmés par plus de mille personnes. Ces pastilles purgent et dissolvent, tempérant, purifient et régénèrent le sang d'une manière simple et instantanée en faisant évacuer toutes les impuretés qui se trouvent dans cet organe et ce fluide précieux.

EFFETS SPÉCIAUX.

1o—Guérison prompte et radicale de toutes les maladies en général.

2o—Les personnes qui ont fait usage de ces pastilles ne sont jamais été atteintes ni du choléra ni de la fièvre jaune, elles sont par conséquent le préservatif par excellence de ces maladies formidables.

3o—Toute classe de maladies telles que vénériennes, syphilitiques, herpétiques, scorbutiques, goutteuses, rhumatismales, nerveuses, bilieuses, etc. sont radicalement guéries quelques jours après avoir pris le médicament.

4o—Toutes les affections de poitrine, de tête, des yeux, de l'estomac, des poumons, des intestins, etc., et d'autres internes ou externes disparaissent complètement pourvu que l'on fasse usage des pastilles.

Elles se vend par boîtes accompagnées d'un prospectus qui indique la manière de les prendre.

Unique dépôt, pharmacie de D. HEREU, encoignure Bourbon et Toulouse.

Nota—Dans la même pharmacie se donnent des consultations et visites gratuites à toute heure du jour.

20 mai—2m3m

Grand Consistoire des SS.'. PP.'. du R.'. S.'.

POUR L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Vallée de la Nouvelle-Orléans, 9 juin 1857 E.'. V.'.

Une assemblée du dit Grand Consistoire aura lieu jeudi, 11 courant, à 7 heures et demie du soir, au local de la Grand' Loge, pour affaires importantes. Tous les membres sont invités à être ponctuels.

Par ordre, — THOS F. BRAGG, 33me
10 juin—2f — Gr.'. Chanc.'.

Au Public.

LE public est prévenu que l'on profite de l'âge et de la faiblesse de mon père, M. Jose Fernandez, pour lui faire endosser des billets qu'il ne peut pas payer.

Nlle-Orléans, 9 juin 1857.
10 juin—3f — ANTHONY FERNANDEZ.

AVIS.

PENDANT mon absence de la Nlle-Orléans, M. Claude-Tisier est chargé de ma procuration, par acte passé par-devant M. S. Magner, notaire public.
F. GAUNE.

Eau de Vichy naturelle.

EN débarquement du navire Edwin [illegible] Eau de Vichy naturelle, des sources de l'HOPITAL, HAUTE RIVE, GRANDE GRILLE, CELESTINS.

A vendre à la pharmacie D. PEREZ, au coin des rues Conti et Bourbon

Résidences d'été à louer

A LA BAIE ST-LOUIS.

Plusieurs jolies résidences pour familles, bien situées, entre le marché et le wharf, avec les plus agréables parties de la Baie. Ces [illegible] S'adresser à — LOUIS S. MAXENT, 58, rue Toulouse

A LOUER.

Un MAGASIN en brique à étage, à l'encoignure des rues Prytania et Thalia, avec [illegible] [illegible]

X. LAMBERT, No 68, rue des Magasins.

Maison à louer.

Je désire céder mon bail dans une maison située rue Condé, entre Hôpital et Quartier, comprise dans les propriétés appartenant à Dominique Dupuis.

ALPHONSE DAVID, 6 ru—3f — 9 rue Vieille Levée

Mobilier de maison à louer.

A louer, pour en prendre possession immédiatement, le mobilier de la maison No 241 rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine. [illegible]

11 mai

Aux spéculateurs français et aux Italiens.

A vendre à l'amiable et comptant.

UN magnifique Panorama, se composant de 50 belles vues, n'y manquant rien pour son exploitation et n'ayant été encore vu [illegible] S'adresser rue de Craps, No 1, [illegible]

Grocerie à vendre.

Une grocerie bien située et bien achalandée, avec comptoir, rayons, etc., à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché. Pour [illegible] FRANÇOIS MERCADAL, Jr, No 102 rue Vieille-Levée, entre Ste-Anne et Madison.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

16 mai 1857.

AVIS AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.

AVIS que les installations suivantes sont autorisées à faire [illegible] [illegible] [illegible] approvisionner de [illegible] ou [illegible]:

Grandisen & Leather, 143, rue de Chartres,
[illegible], 37, rue Toulouse,
A. J. Dubrisago, 136 rue du Cirque,
H. Guid, 214, rue St-Charles,
J. B. Monie, 38, rue Toulouse,
[illegible] Wagner, 42, rue du Cirque,
J. M. Holloway, 302 rue du Camp.

Qui seuls sont autorisés à placer des installations [illegible] [illegible]

[illegible]

Par ordre de la direction.
W. S. CAMPBELL, Surintendant
18 mai—1m

Nouvel Hôtel à Biloxi.

MR. T. A. HORNE, autrefois de l'Hôtel d'Orléans, à Louisville, Ky., et M. B. COOK, de cette ville, ont pris l'Hôtel, connu jusqu'à ce jour sous le nom de "Hôtel Nixon", à Biloxi, Miss. Ayant été meublé et remis à neuf de magnifique [illegible] ils ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils pourront recevoir les touristes dans la première semaine de juin.

Cet Hôtel offre bien des avantages naturels qui suffisent à en faire l'Hôtel par excellence des bords du Golfe. Il est bien aéré, se trouve au milieu d'une grande chênaie de quatre arpents. On voit distinctement de l'Ile aux vaisseaux et l'île aux chevreuils, et une jolie embarcation pourra toujours transporter les amateurs de la pêche.

Il y a deux beaux maisons à bains: une grande buvette où l'on trouve constamment des vins, des liqueurs, etc., de choix; un bon billard, un jeu de quilles, etc., un mot, tout ce qui peut rendre le séjour de l'Hôtel agréable aux personnes qui désireront passer quelques jours de l'autre bord du Lac.

Hôtel de la Passe Christian,

(*Ancien Hôtel de Montgomery.*)

Cet hôtel pourra recevoir les touristes dans la première semaine de juin. Le soussigné [illegible] et il n'épargnera rien pour satisfaire les pensionnaires.

JOHN McDONNELL, propriétaire.

HOTEL STOCKTON,

A la Baie St-Louis.

Mme STOCKTON à l'honneur d'annoncer au public que l'ancienne maison Nixon est maintenant sous sa direction et peut recevoir les touristes. — 4 juin—1m

MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES,

A bon marché.

Théodore Danziger,

Encoignure Robertson et Orléans, et No. 97, rue du Cirque.

AYANT acheté de forts lots de mousselines, jaconas, toiles, soieries noires, &c., à l'encan, il les offre à très peu au-dessus du prix coûtant.

Rubans de mode pour chapeaux de dames, à 15 cents la yarde, valant 20 cents.

Mousseline suisse à 25 cts la yarde, valant 50 cts

200 pièces de toile fine d'Irlande, valant 50 [illegible] à vendre à 25 la pièce.

[illegible] mouchoirs de batiste à $2 à $3 pièce.

[illegible] à $2 valant de $6 à $10.

Corsets français de $1 50 à $2 pièce.

Calicots américains imprimés, bon teint, à 10 cents la yarde.

Linge élégants d'été, pantalons et habits, à $8 la [illegible]

Il sera fait un escompte libéral aux marchands de la campagne qui achèteront au comptant.

THEODORE DANZIGER.

NOUVEAU MAGASIN

de Chapellerie,

40, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent le public et leurs amis en général qu'ils ouvriront, le 1er juillet prochain, leur nouveau magasin de chapeaux.

LE BOND & Co.

M. Le Bond saisit cette occasion pour informer le public qu'il ne sera pas responsable des dettes qui ont été contractées depuis la dissolution de la société Baraux & Co.

LA MAISON J. COLLON,

Encoignure Royale et Bienville.

VIENT de recevoir par ses derniers arrivages du Havre et offre en vente:

[illegible] douzaines chemises toile, devants toile et coton de $12 à $24,

[illegible] douz. do pour enfants à $1.

Mouchoirs fins.

[illegible] Eau de [illegible]

[illegible]

Demande d'emploi.

UN monsieur habitant le pays depuis longtemps, et très connu, désire se placer comme teneur de livres, homme de charge et de confiance. [illegible]

[illegible]

BEURRE—[illegible] Goshen extra, à vendre par
GALLOSO & PASCAL, Nos 57 et 58 Vieille Levée.

LOTERIES DE SWAN & Co.

Gros Lot,

$60,000!

$316,000 pour être distribués en juin.

Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DU FORT GAINES, en Géorgie, dans le mois de juin 1857,

DANS LA VILLE D'ATLANTA, G[illegible]

Classe 39—pour être tirée SAMEDI, 6 j[uin]
Classe 40—pour être tirée SAMEDI, 13 j[uin]
Classe 41—pour être tirée SAMEDI, 20 j[uin]
Classe 42—pour être tirée SAMEDI, 27 j[uin]

SUR LE PLAN DE [illegible]

Trois mille trois cent-cinq [illegible]

TRENTE MILLE BILLETS.

MAGNIFIQUE PLAN !

TIRAGE

Tous les Samedis, dans le mois de juin.

1 Lot de	$60,000	soit	60,000
1 do	20,000		20,000
1 do	10,000		10,000
1 do	5,000		5,000
1 do	4,000		4,000
1 do	3,000		3,000
1 do	2,500		2,500
1 do	2,500		2,500
1 do	2,500		2,500
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
1 do	1,000		1,000
45 do	300		14,500
100 do	100		10,000
100 do	60		6,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $225, approx. de $60,000 soit					$900
4	do	200	do	20,000	800
4	do	125	do	10,000	500
4	do	75	do	5,000	300
12	do	50	do	2,500	600
16	do	40	do	1,000	640
5,000	do	20	soit		100,000

5,301 lots s'élevant à $304,000

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50

Numéros, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enfermés dans une roue.

Les premiers 257 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro, et en même temps un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts et montrés au public, et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots aient été tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 12 premiers lots, auront droit aux 44 lots d'approximation, d'après le plan.

Exemple:—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $60,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $225 chacun. Si le billet No 5,[illegible] gagne le lot de $20,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $200, d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $60,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $60,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On garantit aux personnes qui achèteront 10 billets entiers (quand les numéros se termineront par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0) un lot de $20, demi et quarts de billets en proportion.

Il nous vendu des certificats de 10 billets aux seuls prix, pour le risque sur les billets, et l'acquéreur aura droit à tout ce qu'il gagnera en outre des lots de $20.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers... $80
do do de 10 demi billets... 40
do do de 10 quarts de billets... 20
do do de 10 huitièmes de billet... 10

En demandant des billets ou des certificats, envoyez [illegible]

Faites-nous parvenir vos demandes, et les billets seront expédiés par le premier mail.

Les acheteurs recevront après chaque tirage la liste des numéros gagnants [illegible] [illegible]

[illegible] Envoyez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction.

Toutes les lettres seront strictement confidentielles.

On peut adresser les demandes de billets ou certificats à SAMUEL SWAN, boîte B, 56, bureau de la poste, Nlle-Orléans, à

S. SWAN & Co, Atlanta, Ga., ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

LE PEUPLE Y EST INTÉRESSÉ.

Toits améliorés de Warren,

A l'épreuve du feu et de l'eau

LES matériaux employés pour la construction de ces toits sont le feutre, une composition, et le gravier. Les deux premiers sont combinés, adhèrent et combinés de telle façon avec le gravier qu'ils forment un toit qui est non-seulement aussi imperméable que le meilleur métal, mais aussi à l'épreuve du feu et de l'eau. Ce qui est une compensation pour ce qu'on n'avait jamais réussi à obtenir.

Voici les avantages qu'offre le toit amélioré de Warren à l'épreuve du feu et de l'eau:

Il est à l'épreuve du feu et de l'eau.

Le froid et le chaud ne le font pas s'allonger et se resserrer, comme les toits en métal.

Pour la pente, il n'est pas besoin de plus d'un pouce par pied.

On peut marcher dessus sans y laisser d'empreinte.

On peut faire sécher sur ce toit le linge, etc.

D'être en grand avantage aux pompiers, lorsque le feu se déclare dans les maisons voisines.

Les changements de température ne l'affectent nullement.

Il n'absorbe pas l'eau.

Il résiste à l'ébranlement d'une machine.

Il ne se fendille pas, il est tout aussi bien à la chaleur du ferblanc, ou de fer galvanisé, sans danger pour le bois qui se trouve au-dessous.

Il ne rejaillit pas facilement sous le plomb.

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser, par la Poste, aux constructeurs patentés, ou aux autorisés à construire les toits de ce genre. THOMAS RICHARDSON & Co, Constructeurs de toits, Nlle-Orléans, Lne. Boîte 104, Mechanics' Exchange, 19, rue St Charles. Se référer à A. F. Cochrane, à la Hall.

Pour clore la vente des marchandises de printemps pour cause de déménagement.

NOUS commençons aujourd'hui, 1er mai, à clore notre stock entier de marchandises de saison, nous préparant à déménager au Touro Buildings, aussitôt fini. Notre stock est grand, consistant en étoffes de [illegible] [illegible]

2000 douzaines bas anglais, d'Ecosse, et chaussettes, pour dames, [illegible] hommes et enfants.

100 pièces toile à draps, 10/4, 11/4 et 12/4.

[illegible] pièces de [illegible] d'Irlande [illegible]

[illegible]

1 caisse organdis à volants, très riches, à $5.

10 caisses coton à chemises, York Mills, à 12½ cts la yarde.

Barèges unis extra-fins à 25 cts la yarde.

Barèges imprimés et à raies, satinés, à 25 c la yarde.

[illegible] imprimés à 25 et 30 cts la yarde.

Le balance de nos articles d'été pris très réduits.

Toutes nos broderies telles que, cols, manches, bandes, entre-deux, fichus, robes d'enfants brodées, bonnets, collets, point d'Angleterre, Cambrai, dentelle de Valenciennes, appliquées, dentelle noire, véritable, unies, etc. &c. &c., seront vendus au prix coûtant.

Notre stock sera fermé le plus tôt possible.

1 mai — M. E. MAGERTY & Bro, 108, rue du Canal, et 8, rue Royale

D. & J. AUGUSTIN, avocats,

Passage de la Bourse, No 45.

26 mai—1m

JOHN CULBERTSON,

AVOCAT ET CONSEILLER,

No 53, Passage de la Bourse St-Louis,

5 janv—1an — Entre les rues Conti et Bienville

AUX AFFLIGÉS.

LE Dr WILSON, qui a été six ans avec le Dr Ricord, de Paris, a pratiqué comme chirurgien aux hôpitaux St-Georges et St-Barthélemy, à exercé pendant six ans dans les Etats de New York et du Sud, peut être consulté en anglais et en français sur toutes les maladies du système sexuel, à son cabinet, rue Dauphine, No 17, encoignure Canal, près l'église,—tous les jours de 9 à 12 heures, A. M. et de 4 à 8 heures, P. M.

Guérison complète de cancers, maux invétérés, ulcères, fistules ou tumeurs de toute espèce sans usage de bistouri. Propriétaire de l'élixir de Vénus, pour l'empêchement des maladies syphilitiques et la Gonorrhée.

Le Dr. Wilson n'emploie pas de mercure, et le traitement qu'il fait suivre ne cause aucun dérangement et ne produit aucune faiblesse dans l'organisme.

Opérations chirurgicales de 1 à 3 heures tous les jours. — 26 mai—3m

Steiner & Marimont.

(*Successeurs de G. J. Thierry*)

Ont transporté leur magasin au No. 34, rue Toulouse,

En face de l'ancienne Banque des Citoyens.

EN débarquement du navire Contest, capitaine [illegible] venant de Bordeaux, et à vendre par les [illegible]

[illegible] quarts Champagne distillery Cognac, W. Obrau & Co, de preuve, sous les clefs de la douane.

30 mai — PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis

AMANDES.

100 Sacs grosses amandes d'Iviza venant d'être reçues par la barque Maipo et à vendre par — H. MEUGENS, No 26, rue de la Commune

GENIÈVRE.

10 Pipes genièvre de Hollande, de la marque cabre lion [illegible] Arend, très blanc, en douane, à vendre par — H. MEUGENS, No 31, rue de la Commune

CONSERVES DE LA HAVANE—Venant d'être reçus: 25 caisses confitures assorties, ambouxas 5 caisses goyave, gelée et pâte, boites 1/4 livre [illegible]
A vendre par — DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

ANCHOIS—Reçu et en magasin, le premier approvisionnement d'anchois d'Espagne fraîches de St Louis, en boîtes de différentes grandeurs, à vendre par — DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

EAU DE FLEUR D'ORANGER—[illegible] caisses eau de fleur d'oranger supérieure, à vendre par — DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

HUILE de lin et térébenthine—[illegible] barils, à vendre par — ALFRED KEARNY, 72 rue des Magasins

AMANDES—En débarquement du navire Antonia de Barcelone:
[illegible] sacs amandes à coque tendre, à vendre par
PABLO GELPI, 186, Vieille-Levée, entre St Philippe et Ursulines

VIN de Catalogne—En débarquement du navire Antonia, de Barcelone:
[illegible] quarts pipes vin de Catalogne,
[illegible] barils vin de Porto,
[illegible] caisses de papier,
[illegible] balles bouchons pointes,
[illegible] do do pour eaux minérales,
[illegible] pétroles d'huile;
[illegible] livres safran.
A vendre par — PABLO GELPI, 186, Vieille-Levée, entre St Philippe et Ursulines

1800 Sacs maïs blanc prime, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par — F A GONZALES & Co, 11, Front Levée, près Bienville

MAIS—300 sacs maïs blanc de Kentucky, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par — F A GONZALES & Co, 11, Front Levée, près Bienville

POIS de la Caroline—[illegible] sacs pois frais et pour planter, en magasin et à vendre par — F A GONZALES & Co, 11, Front Levée, près Bienville